

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1549

présenté par

M. Pajot, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les « dépenses fiscales » visées par cet article sont en réalité des dispositifs permettant des exonérations d'impôts et taxes. Compte tenu du contexte économique difficile, il est nécessaire de les maintenir.